

Les piliers de la pensée économique et monétaire de Pierre Werner

Source: DANESCU, Elena Rodica. Les piliers de la pensée économique et monétaire de Pierre Werner.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/les_piliers_de_la_pensee_economique_et_monetaire_de_pierre_werner-fr-e0631e53-e799-48e2-b499-a0878fda1225.html



Date de dernière mise à jour: 06/07/2016

Les piliers de la pensée économique et monétaire de Pierre Werner

Les années d'études universitaires à Paris et le contact avec des [professeurs éminents](#), parmi lesquels [Jacques Rueff](#), [Charles Rist](#), [Wilfrid Baumgartner](#), [Fernand Collin](#) ont donné à Pierre Werner le goût de l'étude des phénomènes économiques et monétaires. Celui-ci est renforcé par son entrée dans les milieux bancaires luxembourgeois, où il commence sa carrière. Dès son arrivée au sein des institutions gouvernementales (1945), on lui confie la responsabilité de mettre sur pied le commissariat au contrôle des banques. Ensuite, son parcours au ministère des Finances le conduit aux négociations européennes et internationales, notamment dans le cadre du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, dès la naissance de ces institutions. Sa culture économique et sa formation dans le monde de la finance lui permettaient de comprendre l'essence des problèmes analysés. Ses fonctions politiques lui fournissaient les moyens d'action et son esprit rassembleur suscitait l'engagement de ses collaborateurs appelés à mettre en oeuvre des solutions pratiques. Sa présence constante, vingt-cinq ans durant, dans le cercle fermé des ministres des Finances et ses échanges avec les experts ont toujours su garder vif cet intérêt, même si les circonstances ont fait que l'action politique fut souvent privilégiée et plus visible aux yeux de l'opinion publique.

Au-delà du côté officiel, Pierre Werner nourrissait une véritable passion pour la [problématique économique et monétaire](#) et ses archives privées en font largement état. Elles nous dévoilent des dossiers documentaires détaillés¹, d'une surprenante richesse, qu'il a constitués méthodiquement et classés lui-même dès 1952. Elles contiennent des textes, pour la plupart manuscrits, au sujet de l'intégration monétaire européenne, accompagnés de nombreux articles, souvent commentés, parus dans la presse luxembourgeoise, européenne et internationale. Pierre Werner avait une pensée économique et monétaire bien à lui, échafaudée sur des idées et contributions personnelles. Cette pensée évoluait en interaction avec le monde académique et universitaire européen auquel il restait lié et il la transmettait notamment lors des forums politiques dans lesquels il était convié de par ses obligations et fonctions officielles.

Les piliers de la conception économique et monétaire de Pierre Werner reposent sur une série de discours et de conférences prononcés et publiés entre 1960 et 1969 dans lesquels est étayée sa conception sur une monnaie européenne commune, voire unique comme vecteur de l'intégration européenne.

Ses premières réflexions en la matière sont exposées lors de la conférence [«Significations d'une intégration monétaire»](#) donnée à Strasbourg le 21 novembre 1960². Werner met en évidence qu'une coopération et une intégration économiques se réalisent plus directement par l'instrument monétaire. «Entre pays souverains, le rapprochement monétaire ne peut être que progressif et concomitant au rapprochement des politiques économiques [...] et l'unification monétaire intervient à la fin, plutôt qu'au début du processus d'intégration». Un marché commun nécessite non seulement un ordre financier à l'intérieur de la communauté, mais un ordre financier sur un plan plus vaste, international, continental ou mondial. Quant à l'aire financière des Six Etats membres de la Communauté, il ne suffit pas qu'elle s'intègre dans un système monétaire plus vaste, mais «une orientation communautaire plus poussée devra être donnée à leurs politiques financières».

Pour remplir ces objectifs, il propose «l'application progressive d'une monnaie de compte européenne», capable d'atténuer les dangers résultant des mouvements des capitaux spéculatifs liés aux dévaluations et réévaluations des monnaies³. Une extension de l'usage de cette unité de compte sera possible et ne supposera pas nécessairement une révision des traités. Dans les

relations internationales de la CEE, cette monnaie européenne «fournirait un étalon de valeur soustrait aux vicissitudes nationales, faciliterait l'extension des échanges internationaux et constituerait un encouragement au développement de l'épargne». L'usage privé pourrait être graduellement introduit, par exemple à propos d'emprunts et de titres de voyage, pour «faire surgir peu à peu l'accoutumance à cette monnaie collective». En partant de l'unité de compte équivalent au dollar adoptée comme «monnaie de comptabilité» par l'Union européenne des paiements (UEP), appelée «Epunit», Werner avance plusieurs propositions de noms: «Euror», «Goldeur» et «Gramor»⁴.

Pierre Werner approfondit sa conception de l'intégration monétaire européenne et, dans la conférence «**Problèmes de l'intégration financière de l'Europe**» donnée le 27 novembre 1962⁵ à Bruxelles, réaffirme la pertinence d'une unité de compte européenne (définie par rapport à l'or) pour «amorcer un système monétaire européen». Il souligne la nécessité de la fixité des taux de change, d'une discipline commune et de la solidarité monétaires dans un cadre institutionnel précis, à savoir un «Institut monétaire, qui pourrait développer concomitamment son rôle de Chambre de compensations entre les banques centrales». Il précise que «la méthode ainsi préconisée permettrait à l'intégration monétaire d'épouser la ligne de développement des tâches communautaires sans empiéter sur les responsabilités nationales et sans dépossession prématurée [...] L'unification des politiques économiques ne sera jamais absolue: à des moments déterminés des actions conjoncturelles peuvent s'imposer suivant les pays»⁶.

En février 1965, alors que l'idée d'un système monétaire régional en Europe émerge de plus en plus, le président français se prononce en faveur d'une réforme du système monétaire international qu'il considère déséquilibré et fragile. La position est imprégnée par la critique gaullienne de l'impérialisme du dollar⁷, ainsi que par l'opposition aux États-Unis quant à l'opportunité et les modalités d'une refonte du Système Monétaire International. Dans le sillage des propositions avancées par le **général de Gaulle**, Pierre Werner réitère — lors d'une **déclaration officielle sur la politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg** prononcée le 24 février 1965 — la nécessité «d'établir au plus tôt les fondements d'une coopération monétaire plus serrée entre les Six pays membres de la CEE, afin de préserver le Marché Commun d'interventions financières et monétaires désordonnées»⁸.

Au premier semestre de 1966, le Grand-Duché est appelé à exercer la présidence du Conseil des Communautés Européennes et Pierre Werner, qui conduit les travaux, contribue à l'obtention du «compromis du Luxembourg» qui met un terme à la «crise de la chaise vide»⁹.

Dans **son discours de bilan devant le Parlement Européen à Strasbourg** prononcé le 28 juin 1966, en évoquant les questions prioritaires de la présidence luxembourgeoise (la crise européenne et sa résolution, l'entrée en vigueur du traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés, le financement de la politique agricole commune et les négociations multilatérales au sein du GATT), Pierre Werner souligne «la nécessité de mettre en place [...] des procédures monétaires communes et [...] la nécessité de consacrer dans un statut monétaire la fixité des taux de change»¹⁰. Cette thèse, ainsi que l'idée d'une unité européenne de compte généralisée, et la nécessité d'une discipline monétaire commune, assortie d'une coordination des politiques économiques des Six, ont été étayées quelques jours auparavant devant des hommes d'affaires et politiques américains dans une conférence où Pierre Werner s'est exprimé comme «porte-parole de la politique monétaire européenne»¹¹. Il fera de même de la tribune du FMI et de la Banque mondiale, lors de l'assemblée annuelle des gouverneurs de 1966, où il parle en tant que président en exercice du Conseil des CE¹².

En mai 1967, le 20e Congrès économique du Benelux, accueilli au Luxembourg, donne à Pierre Werner l'occasion d'exposer une nouvelle fois sa vision sur la nécessité d'une solidarité monétaire à travers une monnaie européenne, dont une des principales vertus sera celle de résoudre le problème de la fixité des taux de change. Une solidarité d'action doit se mettre en place dans ce domaine, qui reste dominé par un très fort particularisme national. Même s'il considère que «la création d'une monnaie européenne unique, par un institut d'émission serait prématurée», il estime que le resserrement de la discipline monétaire est non seulement nécessaire, mais possible vu que les pays du Marché commun sont aussi étroitement associés dans la poursuite de leurs objectifs économiques.

Jusqu'aux années 1967-1968, la coopération monétaire européenne apparaît comme le prolongement de l'intégration des marchés et de la création d'un véritable marché commun industriel et agricole. Les règles de la politique agricole commune, notamment avec la fixité des prix communs agricoles établis en unité de compte, a imposé *de facto* une discipline monétaire. Mais les turbulences du système monétaire international et la fragilisation du système de Bretton Woods vont dissiper cette illusion. En même temps, la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne introduit des nouveaux paramètres dans la réflexion sur la solidarité monétaire européenne.

Dans ces nouvelles circonstances, Pierre Werner donne un éclairage personnel supplémentaire aux «[Perspectives de la Politique Financière et Monétaire Européenne](#)» qu'il expose le 26 janvier 1968¹³ à la tribune du congrès *Europaforum*, à laquelle il est invité aux côtés de [Jean Monnet](#) et de [Walter Hallstein](#). D'abord, il plaide en faveur de l'adhésion britannique, qui apporterait dans la Communauté une monnaie de réserve et une des monnaies véhiculaires du commerce mondial, et qui «obligera les instances des Six à une prise de conscience de leurs objectifs de politique monétaire»¹⁴. Il présente ensuite un plan d'action en cinq points pour une intégration monétaire européenne, basé sur la création d'une unité de compte européenne, la consultation, la fixité des taux de change entre les monnaies européennes et la solidarité, interne et externe. Un fonds de coopération monétaire est ainsi évoqué. Il clôture son exposé en développant quelques idées qui lui tenaient particulièrement à cœur sur la libéralisation des flux des capitaux et sur le développement spontané des marchés en euro-devises¹⁵, phénomènes qu'il a pu étudier au sein de la place financière du Luxembourg. Pierre Werner anticipe ainsi la problématique que la Commission des Communautés européennes présente dans le «[Mémoire Barre](#)» soumis en février 1969 à la réunion des ministres de Finances, proposant de réaliser des études sur certains thèmes susceptibles à intensifier la solidarité monétaire.

Le plan d'action en cinq points (dont la presse lui a attribué le nom du «plan Werner») suscite l'intérêt et l'accueil favorable dans les milieux politiques et bancaires. C'est ainsi que Pierre Werner est invité quelques mois plus tard à le détailler à ses collègues du Benelux. Dans son exposé «[Benelux et les perspectives de la politique financière européenne](#)»¹⁶ prononcé à La Haye le 1^{er} avril 1968, Werner met en évidence que la réussite d'un tel plan consistant en la «stabilité garantie des relations financières entre les États membres» de la Communauté serait assurée par une prise d'engagements comparables à ceux pris dans le cadre du Benelux. Le plan qu'il présente est, dans ses grandes lignes, identique à celui de janvier 1968. Une condition importante est pourtant rajoutée quant à la procédure de consultation, à savoir qu'un «à des modifications de change on ne pourra procéder que d'un commun accord».

Dans l'exposé présenté lors de la réunion des ministres des finances des pays membres des Communautés à Rotterdam (9-10 septembre 1968), Pierre Werner nuance son «plan d'action en cinq points» en mettant l'accent sur l'engagement et la volonté politique¹⁷. Il étaye l'idée de la

nécessité d'introduire un parallélisme entre la coordination des politiques économiques et l'intégration monétaire. «La solidarité monétaire ne s'établira que laborieusement au fur et à mesure du renforcement de la politique économique et elle en dépend. D'un autre côté, la mise en place des procédures et d'instruments juridiques orientés vers une politique monétaire commune constituera un puissant levier pour opérer le rapprochement des économies nationales». L'équilibre subtil qu'il envisage se retrouvera dans l'élaboration du plan d'une union économique et monétaire par étapes (le [rapport Werner](#) du 8 octobre 1970), qu'il sera amené à coordonner quelques mois plus tard.

«Mon ébauche de plan [...] reçut une publicité non soupçonnée en Europe et ailleurs, comme venant d'un membre du Conseil des Ministres et répondant aux inquiétudes de l'heure. Mais je n'étais plus seul à préconiser une action [...] les propositions du professeur Triffin [...] articulaient l'intégration monétaire avec la réforme du système monétaire international»¹⁸. En effet, [Robert Triffin](#) envisage d'abord une unité de compte européenne indépendante du dollar et convertible en monnaies européennes, suivie de la création d'une autorité monétaire européenne et ensuite et ensuite d'une politique monétaire commune.

La genèse et l'évolution de la pensée monétaire de Pierre Werner jusqu'en 1968 témoignent qu'il a été un militant de la première heure en faveur d'une monnaie européenne commune, qu'il voyait aussi bien à usage intra-européen (y compris privé), qu'international, propre à stimuler les échanges. Cette monnaie, issue de la solidarité, donc d'une politique monétaire commune des Six États membres, devait ainsi échapper aux faiblesses nationales. Soutenant la nécessité de la fixité des taux de changes entre les monnaies européennes par rapport aux devises, il propose la création d'un institut monétaire en charge de cette politique. Pierre Werner est parmi les premiers à souligner la nécessité de prendre en considération le rôle de la livre sterling dans une monnaie européenne commune, dans la perspective d'une adhésion inéluctable de la Grande-Bretagne à la Communauté, qu'il a soutenue et pour laquelle il a beaucoup œuvré.

Fidèle à sa ligne d'équilibre et de la juste mesure, il considérait que l'édification graduelle de la solidarité monétaire devait être menée en parallèle avec la coordination des politiques économiques des États membres, venant ainsi à l'encontre des opinions, et de la ligne politique, défendus par les Allemands et les Néerlandais. Par sa propre vision en la matière, il se place déjà sur une position médiane dans la controverse entre les courants monétaristes et économistes et qu'il a été amené à arbitrer pour la réussite des travaux du comité Werner. Pierre Werner était catégoriquement opposé à une solidarité monétaire obtenue par une décision unilatérale (et forcément brutale), qu'il considérait comme indésirable et inacceptable. Il avait à l'esprit l'expérience que le Luxembourg avait subie à l'introduction forcée du Reichsmark et, ultérieurement, à la suite de l'introduction du franc après la Libération. C'est d'ailleurs cette succession de transitions qu'il a vécues de l'intérieur, comme banquier à la KBL et puis comme fonctionnaire gouvernemental au ministère des Finances, qui l'ont incité à réfléchir sur la monnaie et les processus monétaires de conversion-reconversion. Et ce, en l'absence d'une monnaie nationale spécifique et d'une banque d'émission.

La fin de l'année 1969, marquée par la réévaluation du DM, la dévaluation du franc français et les événements monétaires internationaux annonçant la fin du système de Bretton Woods, mettent en évidence le manque de coordination en matière monétaire entre les Six et donnent une nouvelle impulsion à l'intégration européenne.

- 1 Voir *Inventaire des archives familiales Pierre Werner*. (Document consulté le 9 décembre 2013.)
- 2 *Bulletin de documentation*, no. 15 du 30 novembre 1960, 16e année. Luxembourg: Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, décembre 1960, pp. 3-11.
- 3 Pierre Werner se situait donc en concordance avec les idées de Robert Triffin qui prévoyait une désintégration progressive du système monétaire international et prônait la nécessité de créer une union monétaire européenne dotée d'une monnaie commune (Voir *Gold and the Dollar Crisis. The Future of Convertibility*. Yale: Yale University Press (New Haven Publisher).
- 4 Parmi ces trois noms, Pierre Werner indiquait que le premier était le plus psychologiquement efficace, car «par sa double consonance avec l'aurore et l'or devrait incontestablement inspirer confiance».
- 5 WERNER, Pierre. *Problèmes de l'intégration financière de l'Europe. Causerie faite à Bruxelles par Pierre Werner, Ministre d'État, Président du gouvernement luxembourgeois, Ministre des Finances devant les membres de l'Association des Amitiés Belgo-Luxembourgeoises et du Cercle Royal Gaulois*. Bruxelles: Cercle Royal Gaulois (édité par), 1962. (Document consulté le 10 décembre 2013). La conception exprimée par Werner est proche de celle de Robert Marjolin et de la vision de la Commission européenne contenue dans le «Programme d'action pour le deuxième étage de la Communauté économique européenne (1962-1965)» qui se proposait de réformer le traité de Rome (notamment l'art.108) et d'agir en faveur d'une «union économique et monétaire véritable ». Ce n'est qu'en 1964 que certaines des préconisations de la Commission européenne en matière de politique monétaire commencent à se matérialiser, notamment par la mise en place de la collaboration entre les États membres en matière de relations monétaires internationales et par la création du Comité des gouverneurs des banques centrales, avec le souci accru l'accomplir davantage de progrès.
- 6 Ibid.
- 7 Voir *De Gaulle en son siècle, tome III: Moderniser la France*. Institut Charles de Gaulle. Paris: Editions Plon, 1992. Voir *La France et les institutions de Bretton Woods, 1944-1994. Colloque tenu à Bercy les 30 juin et le 1^{er} juillet 1994*. Comité pour l'Histoire Économique et Financière de la France (éd.), Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Paris: 1998. Voir PRATE, Alain. *Les batailles économiques du Général de Gaulle*. Paris: Éditions Omnibus, 1995.
- 8 WERNER, Pierre. *La politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg*. Discours de Pierre Werner, ministre d'État, président du gouvernement luxembourgeois, ministre des Affaires étrangères, ministre du Trésor, ministre de la Justice, devant la Chambre des Députés du Grand-Duché de Luxembourg. In *Bulletin de documentation*, no 1, 25 février 1965, 21e année. Luxembourg: Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, pp. 1-11. (Document consulté le 10 décembre 2013). Cette déclaration officielle prononcée devant le parlement luxembourgeois par le Premier ministre, ministre des Finances et ministre des Affaires étrangères, fonctions que l'orateur exerçait simultanément à l'époque, contient l'indication des priorités dans la politique étrangère, notamment européenne du Grand-Duché, dans laquelle l'intégration économique occupe une place de choix. Le vecteur monétaire, ayant en Pierre Werner un défenseur engagé, est devenu un axe primordial de l'action gouvernementale à long terme et la place financière internationale, en pleine éclosion au Luxembourg, y est graduellement associée, avec ses moyens spécifiques.
- 9 Voir la sous-section 2.2. « Le compromis de Luxembourg » (janvier 1966).
- 10 WERNER, Pierre. *Exposé de SEM Pierre Werner, Président des Conseils des Communautés Européennes devant le Parlement Européen à Strasbourg, 28 juin 1966*. In *Bulletin de documentation*, no 9, 1er juillet 1966, 22e année. Luxembourg: Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, 1er juillet 1966, pp. 8-12. (Document consulté le 10 décembre 2013.)
- 11 WERNER, Pierre. *Exposé sur la politique monétaire européenne. Conférence donnée à Bruxelles par Pierre Werner, Ministre d'État, Président du gouvernement, Ministre du Trésor et de la Fonction publique à l'invitation de l'American and Common Market Club*. Bruxelles: 5 juin 1966. In *La Libre Belgique*, 6 juin 1966, p. 3.
- 12 Depuis l'adoption du traité de Rome en 1957, le Luxembourg a exercé à dix reprises la présidence du Conseil: aux premiers semestres de 1960, 1963, 1966, 1969, 1972, 1976, au second semestre de 1980 et 1985, au premier semestre de 1991, au deuxième semestre de 1997 et au premier semestre 2005. Dans l'intervalle 1960-1976, les présidences luxembourgeoises sont gérées exclusivement par divers gouvernements Werner successifs et Pierre Werner, qui exerce à chaque fois en qualité de président, s'exprime au nom de la Communauté dans divers assemblées et forums internationaux.
- 13 WERNER, Pierre. *Perspectives de la Politique Financière et Monétaire Européenne*. In *Bulletin de documentation*, no 2, 26 janvier 1968, 24e année. Luxembourg: Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, 26 janvier 1968, pp. 1-8. (Document consulté le 11 décembre 2013 ».)
- 14 Ibid. p.5.
- 15 Voir NAHOUM, J.C. *Les marchés monétaires internationaux*. In: *Politique étrangère*. N°4, 1969, 34e année, pp. 437-449. Source: www.persee.fr. (Document consulté le 10 décembre 2013.)
- 16 WERNER, Pierre. *Benelux et les perspectives de la politique financière européenne. Exposé fait à La Haye par Pierre Werner, Ministre d'État, Président du gouvernement, Ministre du Trésor devant le Comité Benelux*, 1er avril 1968. In *Bulletin de documentation*, no 6, 30 juin 1968, 24e année. Luxembourg: Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, 30 juin 1968, pp. 8-11. (Document consulté le 11 décembre 2013).
- 17 WERNER, Pierre. *Exposé fait à Rotterdam par Pierre Werner, Président du gouvernement, Ministre du Trésor à la réunion du Conseil des Ministres des Finances des CE, 10 septembre 1968*. In *Bulletin de documentation*, no 8,

septembre 1968, 24e année. Luxembourg: Service Information et Presse, ministère d'État, Grand-Duché de Luxembourg, septembre 1968, pp. 5-11.
18 WERNER, Pierre. *Itinéraires*. T. II, p. 121.